

Règlement Jeu concours « LuckyCycle »

BIENVENUE CHEZ NOUS
VAN HARTE WELKOM
WILLKOMMEN BEI UNS
WELCOME TO OUR WORLD



1. Objet

- 1.1. La société THI Factory SA (dénommée ci-après « Thalys »), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0541.696.005, RPM de Bruxelles, ayant son siège social Place Marcel Broodthaers 4, 1060 Bruxelles, Belgique, organise un jeu « LuckyCycle » sans obligation d'achat, dont les conditions générales de participation sont précisées ci-dessous (dénommé ci-après « Jeu »). Dans un souci d'exhaustivité, il est précisé que depuis le 29 mai 2017, le siège social de Thalys est désormais situé à l'adresse Place Marcel Broodthaers, 4, 1060 Bruxelles.
- 1.2. Pour organiser le Jeu, Thalys utilise les services de Lucky Cycle SA (ci-après « LuckyCycle »), société anonyme de droit belge inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0548 756 417, RPM de Bruxelles, ayant son siège social à Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles.
- 1.3. Le Jeu aura lieu du 15 juin 2023 à 09h00 au 28 juin 2023 à 23h59 (dénommé ci-après « Durée du Jeu »). Conformément à l'article 8.1 ci-dessous, Thalys se réserve le droit de mettre fin au Jeu pendant la Durée du Jeu - sans préavis, sans avoir à fournir aucune justification ni indemnité aux Participants ou aux tiers - et ce en cas d'épuisement totale des lots, tel que décrit à l'article 5, ci-dessous avant l'expiration de la Durée du Jeu.
- 1.4. Le Jeu se déroule sur les territoires suivants : France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne (dénommé ci-après « pays Thalys »). Les règles du Jeu peuvent néanmoins différer de pays à pays selon la législation applicables.
- 1.5. Sauf pour ce qui relève de l'article 4 du présent Règlement, les Participants n'enverront pas de correspondance à Thalys ou à LuckyCycle et ne leur passeront aucune communication téléphonique ou autre pendant la Durée du Jeu ou après la clôture de celui-ci.

2. Conditions de participation

- 2.1. La participation au Jeu est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat.
- 2.2. La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure résidant dans les pays Thalys pendant la Durée du Jeu (dénommé ci-après « Participant ») à l'exception des personnes qui ont un lien juridique direct ou indirect avec Thalys ou LuckyCycle (membres du personnel, collaborateurs) et de toute autre personne qui participe à l'organisation du Jeu (en ce compris les agences marketing/communication, conseils en publicité et promotion).
- 2.3. Sont également exclus les membres du personnel et les membres de leur famille au premier degré des entreprises ferroviaires maison-mères et partenaires de THALYS (à savoir la SNCB, SNCF, NS et EUROSTAR).

3. Modalités de participation

3.1. Pour que sa candidature soit valable :

- (i) Dans un premier temps, le Participant devra compléter de manière exhaustive le formulaire de participation. Chaque Participant est responsable de l'exactitude et du caractère complet des données complétées dans le formulaire de participation, incluant entre autres son nom et prénom du Participant. Thalys et LuckyCycle se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants. Le Participant s'engage à communiquer à première demande de Thalys ou LuckyCycle tous les documents nécessaires au contrôle des renseignements qu'il a fournis.
- (ii) le Participant devra dans un deuxième temps, répondre à une (1) question faisant appel à sa sagacité, sa culture générale ainsi que sa connaissance des produits Thalys (dénommée ci-après « Question »).
 - Question :
 1. De quelle couleur sont les trains Thalys ?
 - A. Rouge
 - B. Jaune
 - C. Violet
 - D. Vert
- (iii) le Participant devra enfin et après avoir répondu correctement à la Question, faire tourner la roue en cliquant sur celle-ci. En tournant la roue, le Participant gagne soit un des lots - tel que décrit à l'article 5 du présent Règlement – soit rien (section sur la roue marquée « PERDU »). Le Participant n'aura le droit de faire tourner la roue qu'une seule fois.
- (iv) Une seule participation est prise en compte par Participant.

3.2. Ce Jeu n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

4. Détermination du Gagnant

- 4.1. Les gagnants parmi les Participants (dénommé ci-après « Gagnants ») dont la participation a été dûment acceptée seront sélectionnés en temps réelle.
- 4.2. Les Gagnants seront les Participants qui ont gagné un des lots en tournant la roue tel que précisé à l'article 3.1 (i)
- 4.3. Dans l'hypothèse où, pendant la Durée du Jeu, le nombre des lots soit inférieur au nombre de Gagnants, le principe « premier arrivé, premier servi » s'appliquera.
- 4.4. Thalys se réserve le droit d'exclure à tout moment un Participant, en cas du non-respect du présent Règlement, notamment en cas de fourniture d'informations fausses ou en cas

d'abus, de présomption de tromperie ou de fraude lors de sa participation. Toute décision à cet égard est définitive et sans appel.

5. Lots

5.1. Un lot est attribué à chaque Gagnant selon les modalités suivantes :

- **Lot #1 comprenant (10 Gagnants) :**

Un (1) "e-Voucher Promo" (Bon à valoir) d'une valeur de **300€ TTC** ; est valable pour un achat effectué entre le 15 et le 30 juin 2023 inclus, pour des voyages effectués en Thalys entre le 16 juin 2023 et le 16 août 2023 inclus, depuis/vers Bruxelles, Paris, Cologne et Amsterdam ainsi que Marne-la-Vallée Chessy et Disneyland Paris. Offre valable sur certains trains uniquement et dans la limite des stocks disponibles. Pour consulter les conditions générales d'utilisation applicables d'un e-Voucher promo, veuillez cliquer ici.

- **Lot #2 comprenant (50 Gagnants) :**

Un (1) "e-Voucher Promo" (Bon à valoir) d'une valeur de **50 € TTC** ; est valable pour un achat effectué entre le 15 et le 30 juin 2023 inclus, pour des voyages effectués en Thalys entre le 16 juin 2023 et le 16 août 2023 inclus, depuis/vers Bruxelles, Paris, Cologne et Amsterdam ainsi que Marne-la-Vallée Chessy et Disneyland Paris. Offre valable sur certains trains uniquement et dans la limite des stocks disponibles. Pour consulter les conditions générales d'utilisation applicables d'un e-Voucher promo, veuillez cliquer ici.

- **Lot #3 comprenant (100 Gagnants) :**

Un (1) "e-Voucher Promo" (Bon à valoir) d'une valeur de **25 € TTC** ; est valable pour un achat effectué entre le 15 et le 30 juin 2023 inclus, pour des voyages effectués en Thalys entre le 16 juin 2023 et le 16 août 2023 inclus, depuis/vers Bruxelles, Paris, Cologne et Amsterdam ainsi que Marne-la-Vallée Chessy et Disneyland Paris. Offre valable sur certains trains uniquement et dans la limite des stocks disponibles. Pour consulter les conditions générales d'utilisation applicables d'un e-Voucher promo, veuillez cliquer ici.

5.2. Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni payables en espèces. Il ne pourra être, dès lors, exigé en aucun cas de contrepartie financière en substitution des lots offerts. Thalys pourra remplacer l'un (ou plusieurs) des lots annoncés par un autre (ou d'autres) lots de même valeur si des circonstances extérieures l'y contraignent.

5.3. Les lots sont indivisibles et doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués. Thalys ne peut être tenue responsable d'éventuels accidents ou dommages directs ou indirects avec un lot remporté. Par ailleurs, Thalys ne fournit aucune garantie quant à l'utilité ou la qualité des lots.

- 5.4. En fonction du type de lot gagné, soit LuckyCycle soit Thalys prendra contact avec chaque Gagnant, endéans un délai de 30 jours, par email afin de déterminer les modalités d'attribution du lot. Dans le cas où les Gagnants ne répondent pas dans un délai de 7 jours à partir de la prise de contact par Thalys ou LuckyCycle, ce(s) dernier(s) se réserve(nt) le droit de garder le lot ou de l'attribuer au prochain Participant dont la participation a été dûment acceptée en conformité avec l'article 3 du Règlement.
- 5.5. Sauf dans le cas de la remise des lots au Gagnant, aucun autre droit, en ce compris les droits de propriété intellectuelle, n'est transféré au Gagnant.

6. Frais

- 6.1. Les Participants au Jeu peuvent obtenir gratuitement, sur simple demande écrite, à l'adresse postale du Jeu le remboursement des frais de connexion, à l'exclusion de tout autres frais relatifs à ce Jeu. L'adresse du Jeu est la suivante : THI FACTORY, Jeu concours, place Marcel Broodthaers 4, 1060 Bruxelles, Belgique.
- 6.2. Les frais postaux engagés par le Participant pour les demandes de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur, sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion.
- 6.3. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.
- 6.4. En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le Site pour la participation au Jeu seront remboursés uniquement par virement sur demande écrite du Participant.
- 6.5. Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le Participant doit adresser à l'adresse du Jeu une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :
- l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle et adresse mail
 - une photocopie d'une pièce d'identité
 - l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au Site
 - la ou les copies de(s) la facture(s) détaillée(s) de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au Site
 - un relevé d'identité bancaire du Participant, le remboursement s'effectuera uniquement par virement

- 6.6. Un Participant (même nom, même adresse) ne peut faire qu'une seule demande de remboursement pendant toute la Durée du Jeu. Le remboursement sera effectué sur la base forfaitaire de 2 minutes de connexion soit 0,45€ TTC par questionnaire répondu. Les remboursements seront effectués sous deux mois.

7. Acceptation du Règlement

- 7.1. En confirmant sa participation, le Participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent [Règlement](#) ainsi que la [Politique de Confidentialité Thalys](#).
- 7.2. Toute plainte relative au présent Jeu doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la fin du Jeu respectivement au siège social de Thalys, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Les plaintes ne seront en aucun cas traitées verbalement ou par téléphone. Les plaintes non conformes ne seront pas traitées.

8. Modifications du Règlement

- 8.1. Thalys se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation du Jeu et de suspendre, raccourcir ou annuler le Jeu, à tout moment et sans préavis, sans avoir à fournir aucune justification ni indemnité aux Participants ou aux tiers. Par sa participation au Jeu, chaque Participant est automatiquement lié par les modifications du présent Règlement.
- 8.2. Thalys ne pourra être tenue responsable de la suspension, du report, de la modification (y compris pour ce qui concerne les lots attribués) ou de la suppression de ce Jeu en cas de force majeure, ou plus généralement en cas de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, et aucune compensation ne pourra être due aux Participants de ce fait. La décision de Thalys à cet égard est souveraine et sans appel.

9. Protection des données personnelles

- 9.1. Les données fournies par chaque Participant lors de l'inscription au Jeu seront utilisées et conservées pour veiller au bon déroulement du Jeu et aux fins de remise des Lots aux Gagnants, le cas échéant.
- 9.2. Dans le cadre de ce Jeu, les données personnelles des Participants sont traitées par Thalys ou LuckyCycle, en conformité avec la [Politique de confidentialité Thalys](#). Thalys est le responsable du traitement tandis que LuckyCycle agit en tant que sous-traitant.
- 9.3. Ces données personnelles ne sont pas communiquées à des tiers à des fins commerciales sans l'accord de la personne concernée. Elles peuvent toutefois être transmises à des personnes physiques ou organisations en relation directe avec Thalys et des autres services ou entreprises annexes à Thalys dans le cadre d'une éventuelle sous-traitance du traitement des données aux fins du présent Jeu.
- 9.4. Le Participant accepte que son nom et prénom soient affichés sur quelque support que ce soit et par quelque moyen que ce soit, pour les besoins de sa communication (interne et/ou externe) relative au Jeu.

- 9.5. Pour le reste, les dispositions de la Politique de confidentialité Thalys s'appliquent au traitement des données dans le cadre du Jeu.

10. Propriété Intellectuelle et droit à l'image

- 10.1. Thalys, LuckyCycle et leurs partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle, artistique ou autres, liés à ce Jeu. La participation au Jeu ne confère et ne transfère au Participant aucun droit sur ces droits de propriété intellectuelle.
- 10.2. Conformément aux lois en vigueur régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation, sans l'autorisation écrite préalable de Thalys, de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites.
- 10.3. Le Participant déclare librement accepter que son image (reproduit sur une photo ou dans une vidéo) soit utilisé par THALYS (ou par un sous-traitant travaillant pour le compte de THALYS). Le Participant autorise à titre gracieux THALYS à utiliser, reproduire et diffuser son image, sa photo et/ou vidéos, sur quelque support que ce soit et par quelque moyen que ce soit, pour les besoins de sa communication (interne et/ou externe) relative au Jeu. Ces droits sont cédés pour toute la durée de protection définie par la législation applicable aux droits de propriété intellectuelle et pour une étendue géographique mondiale. Le Participant s'engage à ne réclamer à THALYS aucune contrepartie ou indemnisation de quelque nature que ce soit.

11. Mise à disposition du Règlement

- 11.1. Ce règlement est entièrement et gratuitement mis à la disposition des Participants sur le site www.thalys.com . Il est aussi adressé à titre gratuit, à toute personne qui fait une demande écrite à : THI FACTORY, Jeu-concours, Place Marcel Broodthaers, 4, 1060 Bruxelles, Belgique.
- 11.3. Dans ce cas, le remboursement du timbre est effectué par courrier au tarif lent en vigueur, si le Participant en fait explicitement la demande dans son courrier et y joint un relevé d'identité bancaire.

12. Divers

- 12.1. Si l'une des dispositions de ce Règlement est déclarée entièrement ou partiellement illégale, nulle ou non exécutoire en vertu du droit applicable, cette disposition ne fera plus partie du présent Règlement. La légalité, la validité et la force obligatoire des autres dispositions du présent Règlement n'en seront pas affectés. Toute infraction au règlement ainsi que toute tentative de fraude et/ou de tromperie sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du Participant.
- 12.2. Les erreurs d'impression, d'orthographe, de composition ainsi que toute erreur similaire, ne peuvent être invoquées comme motif de recours vis-à-vis de Thalys.

- 12.3. Thalys ne peut être tenue responsable des problèmes techniques liés au Site www.thalys.com et/ou aux ordinateurs dans les magasins et/ou au système de messagerie électronique – problèmes d’Internet. Thalys ne peut être tenue responsable d’aucun problème éventuel lié à la configuration du matériel et/ou des logiciels et/ou à la communication des ordinateurs.
- 12.4. LuckyCycle ne peut en aucun cas être considéré comme vendeur des biens commandés. Le Participant au Jeu conclut, préalablement à sa participation au Jeu, une relation contractuelle avec Thalys aux fins d’acquérir des produits offerts sur son Site. Luckycycle est étrangère à cette relation contractuelle. Les conditions générales de Thalys sont applicables à ces ventes indépendamment de la participation au Jeu. En cas de contradiction entre le présent Règlement et ces conditions générales, ces dernières primeront sur le présent Règlement.
- 12.5. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques du présent Règlement, la version française prévaudra.

13. Droit applicable

- 13.1. Le présent règlement du Jeu est régi par le droit belge, sans égard aux règles de conflit de loi. Le Participant accepte que toute action en justice découlant de sa participation au Jeu ou concernant ce règlement de Jeu sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique), sauf disposition légale contraire, et il accepte de se soumettre à la juridiction d’un tel tribunal aux fins d’une telle action.